

LE JOURNAL DE LA PAIX

Juin - Juillet- Août 2023
NUMÉRO 559
8€



PAX CHRISTI
FRANCE

DÉCONSTRUIRE LES DISCOURS DE HAINE

RACINES ET MÉCANISMES DE LA HAINE

Chez l'individu et dans les
sociétés

ÉDUIQUER CONTRE LA HAINE

Cultiver le discernement à tout
âge



Sommaire

Édito

Penser la possibilité du dialogue.....3

Déconstruire les discours de haine : les enjeux

Décryptage des enjeux juridiques ...4
Qu'en dit la psychanalyse ?.....6
La prise en compte par les institutions internationales.....8
Traquer les discours de haine.....11

Les jeunes générations en première ligne

Agir à l'école.....14
Développer les compétences psychosociales.....16
Se connaître pour éteindre la haine..17
Propagande et propagation.....19

Haine et spiritualité

Discours de haine dans la Bible.....24
Le choc de la Shoah.....26
Marcher ensemble, une pédagogie de la paix.....28

Et aussi

Messes pour la paix.....10
Bulletin d'abonnement.....18
Adhérer à PaxChristi.....29

**LE JOURNAL DE
LA PAIX**



**Numéro 559 du
Journal de la Paix
Magazine trimestriel du mouvement
Pax Christi France**

5 rue Morère 75014 PARIS
Tél : 01 44 49 06 36
accueil@paxchristi.cef.fr

Directeur de la publication :

Mgr Hubert Herbreteau

Rédactrice en chef

Anne Dory

Conception et maquette :

Marie-Pierre Coustillère

Secrétaire de rédaction :

Sophie Bartlett

Comité de rédaction :

Alfonso Zardi, Marc Larchet, Anne Dory,
Bérendère Savellieff, Marie-Pierre Coustillère,
Nicodème Attoubou, Vlatko Maric, Sophie
Bartlett, Gabriel Nissim, Emilie de la Guillonnière

Rédaction :

Anne Dory, Emilie de la Guillonnière,
Bérendère Savellieff, Marie-Pierre Coustillère

Impression : L'imprimeur Simon

Dépôt légal : juin 2023

ISSN 2273 - 8797

Commission paritaire 1122 G 82386



Enjeux juridiques



Traquer les discours de haine



Se connaître



Propagande et propagation



Dans la Bible



Le choc de la Shoah



Et la psychanalyse ?



Agir à l'école

ÉDITO



Hubert Herbreteau
Evêque d'Agen
Président de Pax Christi France

Penser la possibilité du dialogue

Le colloque annuel de Pax Christi « Déconstruire les discours de haine » et ce numéro du Journal de la Paix comportent, il me semble, deux objectifs :

Premièrement, comprendre les origines des discours de haine. Comment se fait-il que le débat soit souvent remplacé par des accusations sans fondements ? Pourquoi la discussion se transforme-t-elle en échange de slogans ? Insultes et injures permettent non seulement d'attaquer directement des personnes souvent de manière anonyme, mais aussi de faire circuler et d'alimenter les positions et discours extrêmes, de manière immédiate et incontrôlable. Au lieu d'éclairer les esprits, beaucoup de propos sur les réseaux sociaux, dans les émissions de télévision conduisent à attiser les haines. Comment en sommes-nous arrivés à de tels déchaînements de violence ?

Roland Barthes, sémiologue de renom, décédé en 1980, reprochait déjà, dans les années 1970, au pouvoir médiatique d'être dans des logiques binaires : « On peut dire que la civilisation des médias, se définit par le rejet agressif de la nuance » (La Préparation du roman. Cours et séminaires au Collège de France, 1978-1980). Des auteurs comme René Girard et sa théorie du bouc émissaire ont analysé ce mécanisme de la violence entraînant des actes mais aussi des mots qui disqualifient et excluent. Apprendre à exprimer nos ressentis, nos émotions en disant « je » et à nuancer notre vocabulaire et les interprétations que nous faisons des dires et comportements d'autrui constituent certaines des clefs pour sortir de ce processus.

Le second objectif : trouver des éléments permettant de déconstruire ces discours de haine. La déconstruction des discours de haine suppose de développer dans nos rencontres et nos échanges, la renonciation à la domination, au rapport de force, au chantage, au dogmatisme, à la tyrannie des stéréotypes, aux jugements tout faits. Bref ! Il s'agit de faire de la nuance un souci constant. Camus disait : « Nous étouffons parfois parmi des gens qui pensent avoir absolument raison. »

Les différents intervenants de notre colloque et de cette publication ont voulu montrer ce qui se joue dans notre monde actuel. Nous avons besoin de vivre en paix. Il n'y a pas que les armes qui tuent. Les mots aussi. Lorsque l'on dit que parfois des paroles « meurtrissent » il y a plus qu'une blessure affective. Dans « meurtrir », il y a meurtre.

Nous ne sommes pas en dehors de ce qui traverse notre société. Il est urgent de poser une limite à la violence de nos conversations.

Depuis 2021, Pax Christi est engagé dans un cycle de réflexion sur les fractures divisant la société française, avec pour objectif de créer des espaces d'échange et de compréhension pour avancer vers une société apaisée.

Après le parcours de réflexion " De la sécurité vers la paix ", le Mouvement propose désormais de s'interroger sur les manières de déconstruire les discours de haine. Il s'agit de comprendre les origines, les modes de construction et de diffusion, et surtout de trouver les moyens d'agir pour limiter la production et la portée de ces discours constituant une menace grave pour la paix sociale en France. Véhiculés par des médias, sur les réseaux sociaux ou par des hommes politiques, ces discours, non encore définis dans le droit national, ni international, sont particulièrement difficiles à appréhender. Ils sont toutefois suffisamment prégnants dans notre pays pour attirer l'attention du comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale qui a fait part, en décembre 2022, de son inquiétude face à " l'ampleur des discours de haine raciale en France ".

La réflexion sur la déconstruction des discours de haine engagée par **Pax Christi** lors du colloque organisé le 13 mai 2023 à Paris en partenariat avec la **Conférence Mondiale des Religions pour la Paix**, se poursuit avec ce numéro du Journal de la Paix. Au cœur de ce magazine, une attention particulière est portée aux plus jeunes qui sont les plus gros consommateurs de réseaux sociaux et par là-même les plus exposés aux discours haineux qui y circulent. À la haine, opposons l'écoute, la parole et le discernement !



Photo : arbreamitié_credit_Laura Newman Eckstein



Discours de haine et liberté d'expression

Décryptage des enjeux juridiques

Dans notre pays où la liberté d'expression est un droit constitutionnel, peut-on tout dire, même le pire ? Il n'existe pas de définition universelle des discours de haine, mais la loi française fixe une série de limites à l'expression des opinions. Entretien avec Nicolas Bonnal, président de la chambre criminelle de la Cour de cassation.

Que prévoit la loi française pour lutter contre les discours de haine ?

Le "discours de haine" est un terme générique inspiré du monde anglo-saxon alors qu'en France nous avons une conception beaucoup plus legaliste et étroite. Le principe est la liberté d'expression et les exceptions sont définies par un certain nombre d'infractions pénales fixées par la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881. Ensuite des infractions spécifiques ont été introduites dans la loi : les infractions raciales, et plus récemment, dans les années 2000, les infractions sexistes. Les infrac-

tions concernées se répartissent en deux grandes catégories : les injures et la diffamation. Ce qui relève de la diffamation peut être compliqué à définir, cela relève de l'interprétation. Il faut préciser ce qui est contraire à l'honneur ou à la considération d'une personne. Une autre catégorie d'infraction a été créée en 1972 : la provocation à la discrimination, à la haine

“ Il faut préciser ce qui est contraire à l'honneur ou à la considération d'une personne

ou à la violence qui ne peut être que raciste ou, depuis 2004, sexiste. D'autres infractions ont été introduites comme la négation des crimes contre l'humanité, et spécialement de la Shoah qui est la forme suprême de l'antisémitisme, ainsi que l'apologie de crimes contre l'Humanité (Loi n° 72-546 du 1er juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme).

Ce système d'infractions permet-il de dessiner une frontière nette entre discours de haine et liberté d'expression ?

Je le disais, le principe est effectivement la liberté d'expression. Il y a quelques limites apportées par la loi mais par définition, tout ce qui n'est pas interdit est autorisé. L'approche française est paradoxalement assez protectrice par rapport à d'autres pays mais elle est aussi frustrante quand on

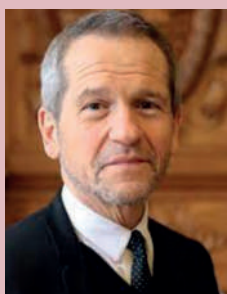
tuellement, le courant majoritaire qui résulte de la jurisprudence de la Cour de cassation, est une tendance à se cantonner à une interprétation stricte de la provocation qui doit être assez explicite. Il s'agit de trouver des limites tout en ménageant la possibilité qu'il n'y ait pas de sujets tabous, et qu'on puisse débattre, par exemple, de la politique d'immigration ou de la politique de l'État d'Israël sans que cela ne

tiquement correct et l'idée selon laquelle " on ne peut plus rien dire ".

L'émergence des réseaux sociaux a accéléré la diffusion des discours de haine, le système d'infractions est-il efficace pour lutter contre ce phénomène ?

Avec les réseaux sociaux, rien ne change mais tout change. Les infractions restent les mêmes, mais on change radicalement d'échelle. Au-delà du changement quantitatif c'est un changement systémique qui s'opère et qui touche les limites de la répression pénale. Il y a des poursuites, heureusement, mais en pratique, utiliser la répression pénale pour les contenus en ligne revient à vider l'océan à la petite cuillère. Le législateur essaie d'autres outils via des obligations imposées à tous les éditeurs de contenu et la responsabilisation des intermédiaires techniques à commencer par les fournisseurs d'accès. ■

Anne Dory
Journaliste



Nicolas Bonnal

Président de la chambre criminelle de la Cour de cassation

Il a été notamment juge d'instruction au tribunal de grande instance de Montargis, vice-président au tribunal de grande instance de Paris et président de chambre à la cour d'appel de Paris.

a une vision collective et sociétale des méfaits des discours racistes qui se répandent insidieusement ou ouvertement. La conséquence de la définition stricte de ces infractions est qu'une opinion raciste ne tombe pas forcément sous le coup de la loi. Prenons un exemple, si quelqu'un dit : « *Moi j'ai beaucoup de mal avec les Noirs, je ne les trouve pas fiables* », ce sont des choses vagues, il n'y a pas l'imputation d'un fait précis, c'est difficile à prouver, ce n'est pas injurieux, il n'y a pas de provocation puisqu'il s'agit d'une opinion personnelle. Il peut donc y avoir dans notre système une petite place pour des propos empreints de préjugés racistes ou sexistes qui ne tombent pas sous le coup de la loi, cela montre les limites de notre système pénal.

Dans ce système, quelle est l'importance du juge ?

Le juge a un rôle essentiel et très délicat. Le choix d'interprétation est entre ses mains au terme d'un débat judiciaire contradictoire. Par exemple, pour ce qui est de la notion de provocation, soit on adopte une vision très étroite, soit une interprétation plus large. Ac-

vire à la provocation, à l'injure ou à la diffamation. Là encore le rôle de l'interprétation est essentiel. Par exemple le mot sioniste est-il employé pour critiquer des choix politiques ou est-ce un mot codé pour dire " Juif " ? Le juge ne doit pas être naïf, son travail est de décrypter les propos et le contexte.

Quel est l'influence du contexte social et politique sur ses décisions ?

C'est bien connu, la loi court derrière les évolutions sociétales. C'est vrai notamment pour ce qui relève du racisme et du sexisme. Les infractions de nature sexiste ont été créées dans les années 2000. Ce qui avait pu être jugé acceptable auparavant ne l'est plus. Le juge est de plus en plus conscient du caractère délétère pour le contrat social de la tolérance à l'égard de ces propos. En même temps, il doit aussi être conscient de la manière dont les forces politiques imposent des thèmes dans le débat public et réprimer ce qui doit l'être sans étouffer le débat. Et cela d'autant plus qu'il est facile de favoriser le discours sur la tyrannie du poli-

Le rôle de la Cour de cassation

La Cour de cassation est la plus haute juridiction française. Elle a pour mission d'unifier et de contrôler l'interprétation des lois afin de garantir l'égalité de traitement devant les juges. Les décisions de la cour fixent les grands principes du droit qui structurent notre société.



Mais pourquoi tant de haine !

Quand la psychanalyse nous éclaire

Quelle place occupe la haine en chacun de nous ? Pourquoi certaines personnes sont-elles plus perméables que d'autres aux discours de haine ? Qu'est-ce que ces discours viennent toucher chez les individus pour qu'ils les reprennent à leur compte et les diffusent ? Le psychanalyste Didier Lauru apporte des éléments de compréhension du fonctionnement de la psyché humaine.

La haine est au fondement de la psyché humaine, pour ainsi dire antérieure à l'amour, car aux prémices du psychisme. Tout ce qui est extérieur à soi est vécu par l'enfant qui vient de naître comme menaçant, persécutant donc haïssable. C'est Freud qui suppose cela dans les racines du psychisme. Il relie cette hypothèse, avec la psychopathologie des psychotiques. Puis, l'amour prend sa place avec l'amour des parents et l'attachement réciproque des deux côtés.

Bien avant cela, un certain Empédocle, philosophe présocratique, avait écrit que l'amour et la haine étaient comme les deux faces d'une médaille, indissociables, l'un étant l'envers de l'autre. C'est ce qu'il écrit, déjà au Vème siècle avant J.-C. Il développe une théorie posant deux principes qui règnent cycliquement sur l'univers, l'Amour et la Haine. Ces principes engendrent les quatre éléments dont sont composées toutes les choses matérielles : l'eau, la terre, le feu et l'air.

Face à l'événement scandaleux de la haine première avant l'amour, de nombreux courants de pensées, et pas seulement religieux, ont tenté de le dissimuler et de l'étouffer en

exaltant en vain l'amour du prochain. Loin du commandement biblique d'aimer l'autre comme soi-même, l'actualité ne nous confronte-t-elle pas à la haine ravivée de soi comme de

l'autre, de soi-même comme un autre ? Haïr l'autre comme soi-même serait le nom de cette configuration tenace de la haine qui brouille les frontières poreuses de l'identité et de l'altérité par le détour de mécanismes conscients et inconscients. Quel est ce "moi" que le sujet est porté à haïr ? Et quel est cet "autre" qui, en un retournement, paraît aussi haïssable que

ma propre intimité ?

Après avoir évoqué la réunion de l'amour et des pulsions de vie, Freud théorise un Eros dont la tendance est à toujours plus d'unification, qui incite à l'amour. À l'opposé, la pulsion de mort, séparatrice

et destructrice, se manifeste de manière indirecte, ce qui n'interdit pas d'en repérer certains effets dans la clinique, à travers des manifestations d'auto-agressivité, de négligence de soi, de carence des soins, voire de conduites à risque mettant en jeu l'intégrité physique du sujet, tout comme sa santé, corporelle ou psychique.

Le caractère érotique de la haine

Alors qu'il décrit ce retournement, fréquent dans la psychopathologie de la vie amoureuse, de la pulsion en son contraire, de l'amour en haine, Freud ajoute une remarque d'une rare pertinence.

« Quand la relation d'amour à un objet déterminé est rompue, il n'est pas rare que la haine la remplace ; nous avons alors l'impression de voir l'amour se transformer en haine. Mais nous allons au-delà de cette description si nous concevons que, dans ce cas, la haine, motivée dans la réalité, est renforcée par la régression au stade sadique, de sorte que la haine acquiert un

“
L'amour et la haine étaient comme les deux faces d'une médaille, indissociables



Didier Lauru

Psychiatre, psychanalyste et écrivain

Directeur du Centre Médico-Psycho-Pédagogique Étienne-Marcel à Paris.

Auteur de l'ouvrage *De la haine de soi à la haine de l'autre* (Albin Michel, 2015).

caractère érotique et que la continuité d'une relation d'amour est garantie. »

La régression au stade sadique incarne le retour à une étape du développement de la psyché où la visée est de mettre l'autre à mal. L'intérêt de la réflexion freudienne est bien l'insistance sur la continuité du lien d'amour, autre manière de nommer le caractère érotique de la haine. Par-delà son acception courante comme source de discorde ou de destruction, c'est bien cette connotation érotique qui anime le sujet haineux.

Les deux visages de la haine

La haine de l'autre n'est d'ailleurs pas uniquement négative mais, tel Janus, elle présente deux visages différents. L'un tourné vers le passé l'autre vers l'avenir !

Si la haine permet au sujet de se différencier et de s'affirmer dans sa singularité, dans une apparition plus tardive, elle révèle sa destructivité ravageuse qui vise l'annihilation de l'autre et sa disparition.

Le premier aspect, qui fait partie intégrante de la construction du sujet, soutient une haine structurelle et nécessaire.

Le second, au contraire, recèle des ferments négatifs porteurs de meurtre. N'est-ce pas précisément ce type de haine que les observateurs de notre monde contemporain, par la voix des sociologues, des philosophes ou des anthropologues ou autres s'alarment de voir significativement déferler ?

Quant au psychanalyste, il ne peut manquer de constater l'inflation de haine qui embolise la parole de ses analysants et s'accompagne de l'apparition de certaines pathologies récentes, caractérisées par une haine qui ne s'en tient pas au discours mais se traduit d'emblée

en actes. Ainsi les personnalités narcissiques ou les états limites manifestent une haine de l'autre sans équivoque qui n'exclut, pourtant, en rien la haine de soi : de la dépression, nouveau " mal du siècle ", à la haine du corps propre qui mène parfois au suicide ou à des formes graves d'anorexie.

Par un mécanisme de projection bien connu, cette part obscure inacceptable que chacun porte en

à entendre témoignent toutes de cette opportunité offerte à l'analysant de saisir les coordonnées personnelles de sa haine, haine de soi ou de l'autre, afin de pacifier son rapport au monde .

Apports et limites de la psychanalyse

Comment entendre alors la détresse humaine singulière à l'œuvre dans l'abrasement et le refus des

différences, le repli sur soi et la régression à des positions narcissiques individualistes, où l'autre est haï, ignoré, presque nié ? Comment ne pas s'interroger devant la saturation de haine dont souffrent nos contemporains – même si l'attention se concentre sur les dérives de la jeunesse, comme s'il était possible que des enfants et adolescents en construction ne soient pas traversés, influencés par la violence du monde dans lequel ils grandissent, sur les effets délétères d'une société consumériste qui met en avant un idéal de jouissance des biens comme des corps et qui " marchandise " jusqu'aux relations entre les êtres ? Si la psychanalyse parvient, parfois, à alléger le sujet de cet envahissement, si elle apporte même quelques éléments de compréhension, elle ne saurait proposer de solution définitive pour endiguer la haine qui se

déchaîne dans le social. C'est cette limite qui doit rendre modeste les praticiens dont je fais partie.

Conflits, guerres, génocides et autres travestissements de la pulsion de mort nous rendent, à juste titre, pessimistes quant à l'avenir de l'humanité. On se prend à douter que la culture, dans son sens de construction d'une civilisation, parvienne à entraver cette déflagration de haine, quelle que soit notre aspiration à davan-

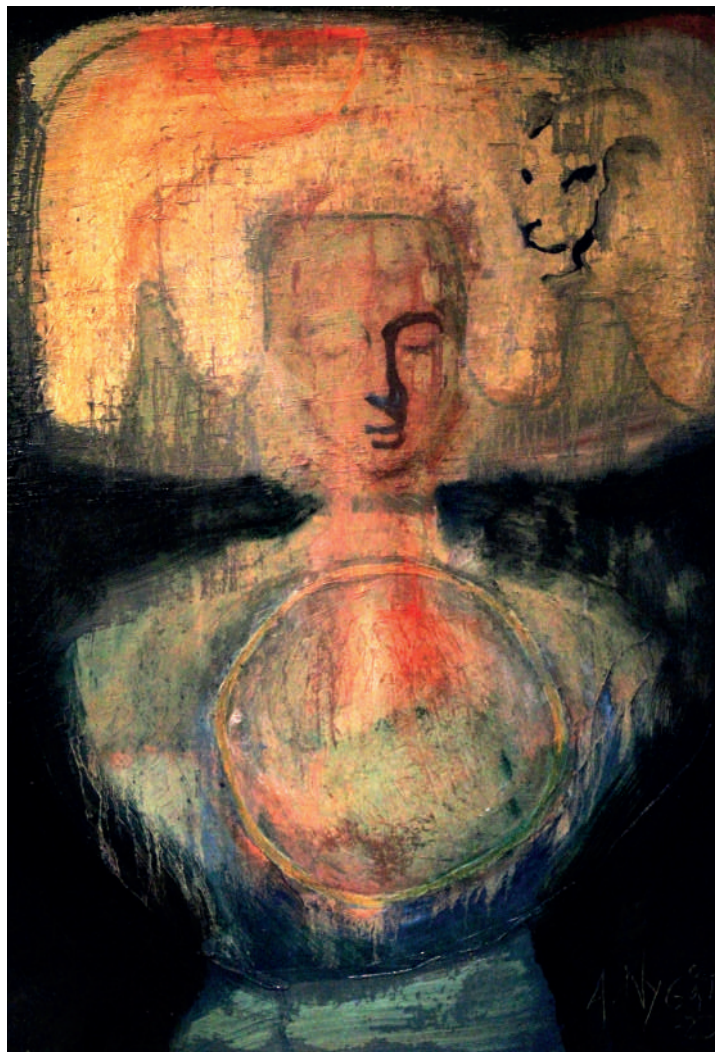


Photo : Anne-Nygaard_Unsplash

soi, il est plus " économique " de l'attribuer à l'autre. Ce n'est pas moi (qui le hais) c'est l'autre qui me hait. Cette expression ordinaire de la haine se rencontre couramment dans la pratique analytique et, plus rarement, sous la forme exacerbée du désir de détruire l'autre qui anime la paranoïa. Une psychanalyse représente une aventure unique qui permet à un sujet de se réconcilier avec son désir. Les histoires cliniques que j'ai été amené

tage de bonheur et de vie.

On ne peut prédire le devenir de l'humain, dans la mesure où un sursaut des individus un par un peut influencer l'évolution de tout un groupe.

Si la psychanalyse peut alléger le poids de la haine dont chacun peut souffrir, elle ne peut guérir des cultures, des États ou des sociétés qui se sont inféodés à la haine avec toutes ses figures mo-

dernes, comme la désinformation, les fausses nouvelles, la projection : attribuer à l'autre ses propres motions agressives et meurtrières. La propagande politique est un exemple idéal de cette torsion de la réalité qui nie le réel (fausses nouvelles) et invente un monde imaginaire (fausses vérités).

En conclusion, je tiens à préciser que j'ai confiance en l'humanité, en l'Homme, c'est à dire en ses

capacités à surmonter et canaliser ses pulsions agressives ou haineuses, pour participer à une œuvre de construction collective d'un monde où l'on pourrait se parler posément, tout en pouvant confronter nos différences et nos spécificités. ■

Didier LAURU

Psychiatre, psychanalyste



Les institutions face aux discours de haine

Une législation qui reste à inventer

Bien qu'il n'existe pas de définition universelle des discours de haine, les institutions internationales, l'ONU en tête, s'engagent dans la lutte contre ces propos pouvant avoir des conséquences extrêmement graves. C'est le sens de l'intervention, dont voici le compte-rendu, qu'a livrée d'Abdelkader Al Andalussy Oukrid, vice-président de la Conférence Mondiale des Religions pour la Paix, à l'occasion du colloque « Déconstruire les discours de haine ».

Si l'on remonte le fil de l'histoire, on constate que les discours de haine furent d'abord véhiculés par les caravanes commerciales et toute autre forme de commerce. Ils se diffusaient également via des pamphlets qu'on

distribuait sous le manteau ou encore au sein d'assemblées plus ou moins formelles. Évidemment, la réalité a changé. Aujourd'hui, une personne peut toucher des centaines de milliers, voire des millions de personnes en un simple clic. Les

discours de haine ont ainsi pris une nouvelle ampleur avec une capacité de nuisance accrue. Les producteurs de ces discours utilisent des canaux permettant à ces propos de prendre une place démesurée, avec parfois un prix exorbitant en

vies humaines. Bien sûr, les discours de haine n'ont pas attendu les réseaux sociaux pour avoir des effets dévastateurs, mais leur impact est aujourd'hui amplifié par les nouvelles technologies. Au point que les discours de haine en ligne sont devenus l'une des méthodes les plus fréquentes pour propager une rhétorique et des idéologies qui divisent à l'échelle mondiale et menacent la paix. Alors qu'auparavant le discours de haine s'adressait à celui qui était tout proche, le voisin, celui qui vivait dans la même rue ou ville, qui partageait la même citoyenneté ; il peut désormais toucher les gens à l'autre bout du monde et générer des guerres. On le voit dans l'exemple de Daech : un discours de haine extrême génère une forme d'endoctrinement de jeunes dans le monde entier. Les Nations Unies considèrent que les discours de haine sont justement un des piliers de l'action de Daech. Ce changement d'échelle complique la tâche des institutions qui cherchent à organiser la lutte contre ce genre de propos.

Définir pour mieux lutter

Pour pouvoir mettre un frein à la diffusion de ces discours, il convient avant tout de les définir. Les grandes institutions du monde s'engageant face à ces discours, ont toutes cherché à les caractériser.

Que disent les Nations Unies au sujet du discours de haine ? Il précède la violence. Le Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, affirme même que « *le discours de haine est une sonnette d'alarme, plus elle sonne fort, plus la menace de génocide est grande. Il précède et favorise la violence* ». On pourrait penser que cette vision est exagérée, que l'on parle simplement de discours violent, d'invectives, d'insultes. Mais il parle de génocide.

“
Le discours
de haine
est une
sonnette
d'alarme,
plus elle
sonne fort,
plus la
menace de
génocide est
grande

L'histoire nous l'a montré. À Paris, en 1572, il a suffi d'une nuit, celle de la Saint-Barthélemy, pour que 6000 personnes soient massacrées ; en 1860 c'est à Damas qu'a eu lieu un pogrom contre les Chrétiens fomenté par des Musulmans extrémistes. Des dizaines de milliers de personnes périssent. Et au XX^e siècle, nous savons tous ce que les discours de haine des années 30 ont provoqué : 50 millions de morts en Europe. C'est ce que rappellent les Nations Unies : un massacre se prépare par des discours de haine, diffusés, partagés, colportés, et bien sûr attisés par des calculs politiques (voir article p 11 à 13).

Pourtant, les discours de haine ne sont pas définis par le droit international. L'ONU apporte sa propre définition : *" le discours de haine est tout type de communication par la parole, l'écrit ou le comportement qui attaque ou utilise un langage péjoratif ou discriminatoire à l'égard d'une personne ou d'un groupe en raison de ce qu'ils sont, sur la base de leur religion, de leur appartenance ethnique, de leur nationalité, de leur race, de leur couleur, de leur ascendance, de leur sexe ou d'autres formes d'identité."* Ici,

on ne parle pas d'attaques contre les États ou les institutions, mais contre les individus, qui sont le réceptacle du discours. Ce qui est retenu n'est pas le contenu du discours mais ce qu'il provoque et les incitations qu'il porte. C'est très différent de la démarche juridique qui s'attachera au discours lui-même, à ce qu'il contient : le caractère péjoratif ou discriminatoire n'engendre pas de poursuite.

Encourager une action commune

L'ONU met l'accent sur l'éducation comme facteur de lutte contre ce discours et porte une vision pédagogique sur le sujet. Ainsi, l'Organisation des Nations

La réponse de l'État: une écoute et une prise en charge rapide

Le 3020 : un numéro d'écoute et de prise en charge au service des familles et des victimes. Appel gratuit opéré par l'Ecole des parents et des éducateurs d'Île-de-France. Il s'adresse aux élèves, aux familles et aux professionnels témoins ou victimes d'une situation de harcèlement entre élèves.

Du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 9h à 20h et de 9h à 18h le samedi.

Le 3018 : La ligne d'appel nationale des situations de cyberharcèlement. Numéro vert, 100% anonyme, gratuit et confidentiel. Du lundi au samedi de 9h à 20h.

380 référents harcèlement sont répartis sur tout le territoire pour traiter les situations de harcèlement signalées, grâce à la plateforme du 3020, au 3018 ou aux autres canaux de signalement tels que les lignes téléphoniques académiques.

Consultez aussi education.gouv.fr

Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (l'UNESCO) s'engage dans une approche éducative et ludique en centrant son action sur les attaques touchant les facteurs constitutifs de l'identité des personnes. L'ONU et l'UNESCO invitent les États à parrainer ses commissions et ses ateliers de travail sur ce sujet, et à créer des commissions ministérielles en leur sein. L'ONU prend donc très au sérieux la problématique des discours de haine. Il reste toutefois à inventer l'institutionnalisation de la lutte contre ces discours, à construire une action commune des 194 États membres de l'Assemblée Générale.

Des tentatives existent : on retiendra par exemple le plan d'action voté à Rabat le 5 octobre 2012, sous l'égide du Haut-Commissariat des Droits de l'Homme (HCDH) sur " l'interdiction de tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence ". Ce sont des déclarations basées sur des conclusions et recommandations issues des quatre

ateliers d'experts réunis dans toutes les régions du monde à l'invitation du HCDH qui voulait procéder à une évaluation globale de la mise en place des lois, de la jurisprudence et des politiques en matière de discours de haine.

Une législation à construire

Le Conseil de l'Europe quant à lui, travaille à la mise en conformité des législations et des pratiques pour qu'elles soient cohérentes avec la Convention des droits de l'Homme dont l'article 10 stipule que " toute personne a droit à la liberté d'expression ". C'est cette approche par

la liberté d'expression que retient le Conseil de l'Europe. On note une quête de consensus dans la recherche d'une définition qui montre la chose à partir de ce qu'elle ne saurait être : le discours de haine ne relève pas de la liberté d'expression. Le Comité des Ministres du conseil de l'Europe a d'ailleurs adopté il y a un an, la Recommandation CM/Rec (2022) 16 sur une approche globale de la lutte contre le discours de haine qui accorde une attention particulière à l'environnement en ligne dans lequel se trouve la plupart des discours de haine actuels. Cette recommandation est adres-

sée aux États, mais aussi aux partis politiques, aux médias, aux intermédiaires d'internet et à la société civile.

La Cour Européenne des Droits de l'Homme contourne pour sa part la tentation d'opposer la liberté d'expression à la condamnation des discours de haine en substituant " discours de haine " par le terme " d'expression de la haine ". Elle juge le discours de haine en tant qu'expression, en tant que manifestation de la haine. ■

d'après l'intervention d'
Abdelkader Al Andalussy Oukrid+

Participez à une messe de la paix près de chez vous :

Communauté du Carmel	(55)
Abbaye Notre-Dame de la paix	(06)
Basilique Notre dame de la Garde	(13)
Sanctuaire de Pellevoisin	(36)
Notre Dame de Bargemon	(83)
Basilique Notre-Dame du Chêne	(72)
Sanctuaire de Pontmain	(53)
Espace Saint Ignace de Loyola	(69)
Eglise Saint-Louis en l'Île	(75)
Sanctuaire Notre-Dame de Montligeon	(61)
Notre Dame de l'Épine	(51)
Notre Dame de Béhuard	(49)
Congrégation des Sœurs hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve	(92)
Sanctuaire Saint-Martin	(66)
Sanctuaire de Souvigny	(03)
Couvent des Franciscains	(75)
Collège Notre Dame	(59)
Basilique du Sacré Coeur	(75)
Basilique Saint Bonaventure	(69)
Cathédrale de Bayonne	(64)
Église Saint-Maurice	(67)
Eglise Saint Jean-Baptiste	(59)

Pour connaître les horaires, rendez-vous sur paxchristi.fr



**MESSE
POUR LA PAIX**
CHAQUE 11 DU MOIS

PAXCHRISTI.FR

DANS L'ESPÉRANCE
PRIER AVEC



PAX CHRISTI
F. K. 2018



Traquer les discours de haine : la mission de l'OCLCH

Du discours au crime, un engrenage à réprimer

L'Office Central de Lutte Contre les Crimes contre l'Humanité et les crimes de haine traque les professionnels de la haine ; qu'ils soient producteurs de discours haineux ou auteurs de violence.

C'est au cœur du XX^e arrondissement parisien, dans les étages d'un ancien poste de garde de l'enceinte de Thiers qu'est logé l'Office Central de Lutte contre les Crimes contre l'Humanité et les crimes de haine (OCLCH). Créé en 2013 pour faire suite à l'engagement international de la France après la signature du traité de Rome qui institue la création de la Cour Pénale Internationale, l'OCLCH organise la traque des criminels de guerre, génocidaires et auteurs de crimes de haine. L'Office a

autorité sur tout le territoire national et constitue également un point d'entrée pour la coopération internationale. C'est à l'OCLCH, via l'autorité judiciaire

française, que s'adressent les organisations ou agences telles qu'Interpol, Europol, Eurojust ou la CPI. « Pour que l'Office agisse, un critère sur les quatre



Jean-Philippe Reiland

Général de Brigade de la Gendarmerie Nationale

Le général Reiland a pris la tête de l'Office Central de Lutte contre les Crimes contre l'Humanité et les crimes de haine en 2020. Il était auparavant chef du pôle renseignement de l'Office anti-stupéfiants.

suivants doit être coché : la victime est Française, le bourreau est Français, le criminel a une adresse en France, le parquet général antiterroriste autorise l'enquête. Depuis sa création, l'Office a eu à traiter 150 dossiers, dont le plus ancien date de 1943 et le plus récent concerne l'Ukraine. « *Le volet crimes de haine a été ajouté en 2020 après une vague de dégradations dans les cimetières juifs du Grand-Est* », précise le général Jean-Philippe Reiland, commandant de l'OCLCH. En février 2019, une centaine de tombes avaient en effet été recouvertes de croix gammées dans la commune de Quatzenheim (67) (cf. le témoignage de Michel Lévy, p 17), provoquant une vague d'indignation à travers le pays. Le président Emmanuel Macron avait alors fait le déplacement en Alsace et promis des "actes forts et clairs". Une des mesures a donc été de doter l'OCLCH d'une division dédiée aux crimes de haine dont les enquêteurs travaillent également sur les discours de haine.



Cibler les professionnels de la haine

Cette division a pour mission de détecter les discours haineux et les agissements pouvant en découler, et s'intéresse notamment aux "professionnels de la haine" qui organisent le harcèlement en ligne, propageant pour certains des idées négationnistes. Cette lutte contre les discours de haine en ligne est devenue un

des axes majeurs de l'action de l'OCLCH qui voit dans ces propos la matrice potentielle de la violence et travaille en lien étroit avec le pôle national pour la lutte contre la haine en ligne créé en 2021 au sein du parquet de Paris. « *Il y a un vrai chaînage entre discours de haine et crimes de haine. Il y a toujours un esprit faible qui va prendre le discours de haine au pied de la lettre, c'est un vrai risque* », assure le général Reiland.

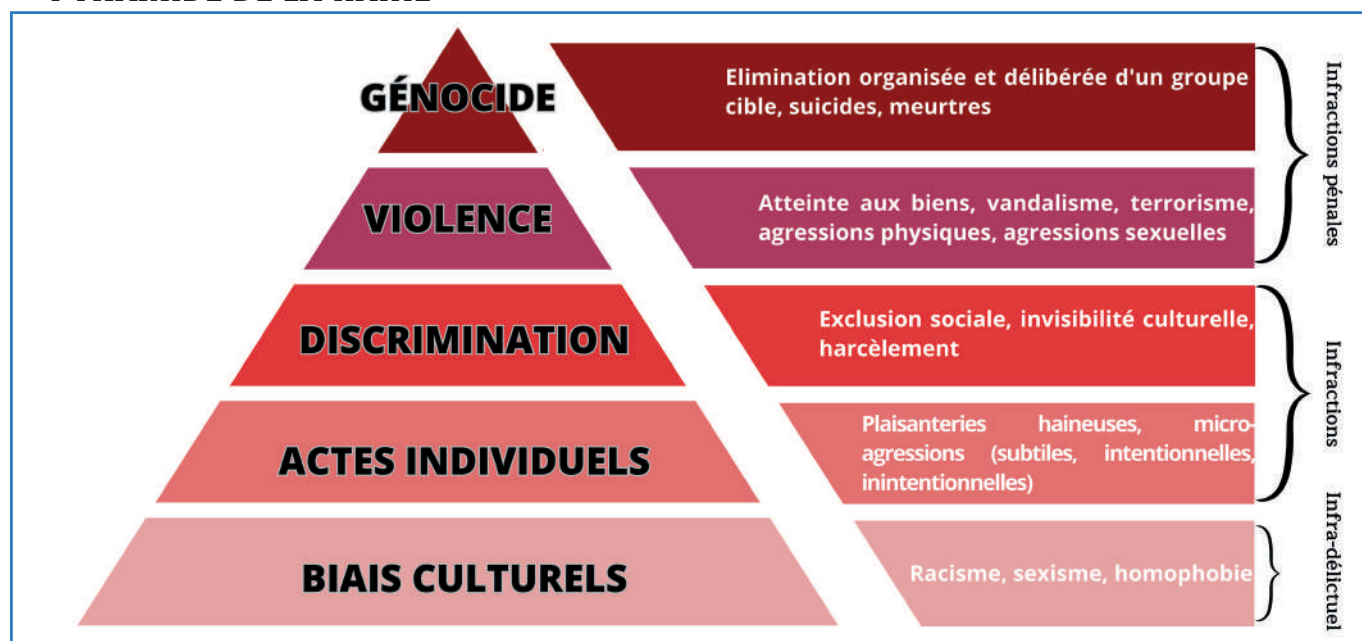
La pyramide de la haine

Ce chainage est mis en évidence par la pyramide de la haine (voir ci-dessous), conceptualisée par l'ONG An-

tidefamation League et utilisée au sein du plan d'action de l'ONU contre les discours haineux. Cette pyramide montre de manière claire que les préjugés et la peur de l'autre, qui en constituent le socle, ne sont jamais anodins. Si ces attitudes ne sont pas légalement répréhensibles, il n'en reste pas moins qu'elles peuvent conduire ensuite à des insultes, des moqueries voire des micro-agressions, puis à des discriminations observables dans tous les champs de la vie en société, et enfin à des actes de violence motivés par ces préjugés. Ces actes sont l'avant-dernier bloc et préfigurent le sommet de la pyramide : le génocide.

« *L'histoire a montré que les discours de haine figuraient évidemment parmi les éléments centraux de légitimation et d'instigation de crimes contre l'humanité de la part des autorités qui l'orchestrent. L'Holocauste, le génocide des Tutsis au Rwanda, le génocide à Srebrenica, présentent la même caractéristique : des discours haineux ont été proférés à l'encontre de la communauté visée et aucune mesure efficace n'a été prise par les auto-*

PYRAMIDE DE LA HAINE



rités nationales pour les réprimer, quand elles n'en étaient pas elles-mêmes à l'origine », ajoute le directeur de l'OLCH qui ne cache pas sa préoccupation à l'égard de la propagande russe contre les Ukrainiens. La présentation de ces derniers comme des " nazis " par les autorités russes sert en effet de prétexte officiel à l'invasion de l'Ukraine.

Casser l'engrenage

Pour enrayer l'engrenage qui menace d'aboutir à la violence, l'éducation a une importance primordiale. Elle doit permettre de lutter contre les préjugés et les stéréotypes, d'offrir des espaces de parole (cf. chapitre 2).

À cela, doit s'ajouter un volet répressif assure le général Reiland. « *Au stade de la discrimination, il est primordial de réprimer ces discours de haine. En effet, faire perdurer l'impunité permet de laisser s'installer un climat de haine à l'égard d'un groupe d'individus. A l'inverse, la répression de ces discours peut permettre de prévenir la commission d'un crime plus grave en brisant l'incitation à la haine et notamment la prédisposition psychologique à la commission d'un crime ou délit qui aurait pu être instaurée par ces discours* », prévient-il. Selon le ministère de l'Intérieur, 12500 infractions à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux ont été enregistrées en France en 2021. Ces statistiques qui ne rendent pas compte du chiffre noir de ces propos ou violences subis par des personnes ne portant pas plainte. Pour permettre une meilleure prise en charge des victimes, l'OLCH propose des formations aux forces de l'ordre afin de leur permettre d'adopter les bons réflexes et de poser les bonnes questions. ■

A.D



TABLE RONDE 1

Discours de haine : analyse et ampleur du phénomène

Abdelkader Al Andalussy Oukrid

Conférence Mondiale des Religions pour la Paix (CMRP)

Nicolas Bonnal

Président de la chambre criminelle de la Cour de cassation

Laurence Villette-Richard

Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme (DILCRAH)

TABLE RONDE 2

Mécanismes de construction et impacts

Didier Lauru

Psychiatre, psychanalyste et écrivain

Leïla Mörch

Fédération Francophone du Futur

Général Jean-Philippe Reiland

Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité et les crimes de haine

TABLE RONDE 3

Des outils pour déconstruire la haine et bâtir la paix sociale

Ghaleb Bencheikh

Fondation de l'Islam de France

Maud Bernard d'Heilly

Amnesty international

Jean-François Bour (o.p.)

Conférence des évêques de France

Alexandre Guessel

Conseil de l'Europe

Chantal Grévin

ONG New Humanity



Discours de haine en milieu scolaire

À la moindre parole de haine, agir à l'école

Confrontés aux réseaux sociaux de plus en plus tôt, les adolescents sont les premiers exposés aux discours de haine en ligne et parfois au cyberharcèlement. D'après une étude réalisée par l'association E-enfance en 2021, 20 % des enfants de 6 à 18 ans sont victimes de cyberharcèlement. Ce qui se joue sur les réseaux sociaux n'est pas sans incidence sur la vie des établissements scolaires. Comment la communauté éducative peut-elle prévenir les conséquences de la haine en ligne et en limiter la prolifération ? Entretien avec Bachir Touati Tliba, proviseur.

Quel est le rapport de vos élèves aux réseaux sociaux et aux discours haineux qui peuvent s'y propager ?

La pandémie de COVID 19 a changé la donne en accroissant l'emprise des réseaux sociaux. Avant c'était compliqué avec les 4ème et les 3ème mais depuis le Covid, l'impact des réseaux sociaux se fait sentir dès la 6ème. Dès l'entrée au collège, les élèves sont déjà sur des discours difficiles, ils peuvent s'insulter

pour un rien, parfois un simple regard suffit. Il me semble que c'était moins présent avant. Le

plus compliqué pour nous est d'intervenir sur quelque chose qui s'organise en dehors du



Bachir Touati Tliba

Chef d'un établissement d'enseignement secondaire publique

Le collège du Tonkin à Villeurbanne (69), accueille 56% d'élèves boursiers. Détenteur d'un diplôme de psychopathologie clinique, Bachir Touati Tliba n'hésite pas à traiter le problème à la racine.

temps scolaire mais qui se poursuit dans l'établissement par des insultes et des violences physiques.

Comment pouvez-vous agir sur ces problématiques ?

On s'en est emparé très rapidement. Des parents se sont saisis du Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement. Le premier objectif qu'on s'est fixé est de s'assurer de répondre à tous les incidents afin de permettre aux élèves de se sentir en sécurité au sein de l'établissement. Le travail s'organise sur trois plans. D'abord soigner. Et cela passe par une réponse immédiate : il s'agit de recevoir et d'accompagner les victimes et les familles. Pour ce faire l'infirmière, le ou la CPE, l'assistante sociale et le chef d'établissement sont mobilisés. Ensuite, il s'agit d'accompagner les familles via des cellules de suivi. Et enfin, de prévenir. En tant que personnel éducatif nous devons travailler à ce que les élèves puissent eux-mêmes intervenir si deux de leurs camarades s'insultent ou se battent. Nous avons le devoir de réfléchir à la manière dont ils peuvent devenir acteurs de la résolution des problèmes. Cela s'apprend. On utilise la méthode des messages clairs qui permet à chacun d'exprimer simplement ce qu'il ressent. Nous incitons les élèves à créer cet espace de dialogue et devenir ainsi des acteurs de médiation.

Les élèves sont-ils prêts à s'investir ?

Encore une fois pour qu'ils s'investissent il faut les former. C'est le cas notamment dans le cadre du programme pHARe qui propose de former des ambassadeurs parmi les élèves pour lutter contre le harcèlement.

D'une manière générale, cela fonctionne déjà bien, on remarque que même si les élèves ne saisissent pas toujours directement l'équipe éducative, ils interpellent leurs parents quand il y a des problèmes et ces derniers nous interpellent ensuite.

Les familles peuvent rapidement se sentir démunies face à ce qui se joue sur les réseaux sociaux...

Il y a quand-même une certaine prise. La première c'est la loi. On

“ Répondre à tous les incidents afin de permettre aux élèves de se sentir en sécurité dans l'établissement ”

incite donc les parents à aller porter plainte si nécessaire. Ensuite, s'il y a des répercussions sur le fonctionnement de l'établissement, là je peux intervenir et sanctionner. Mais la sanction ne peut pas suffire, il faut aussi prévenir. Nous travaillons dans ce sens, avec des fêtes, des concours, des carnivals, des repas à thème ; tout cela permet aux élèves de se sentir appartenir à une communauté.

C'est assez comparable à la famille. Si le sentiment d'appartenance est là, les liens se créent et on observe que cela permet de faire baisser de manière significative certains incidents car le collège est considéré comme un sanctuaire. ■

A.D.



Programme pHARe

Lancé par le ministère de l'Éducation Nationale dans les collèges et généralisé à l'ensemble des écoles élémentaires en 2021, il sera étendu aux lycées dès la rentrée 2023. Le programme pHARe a pour objectif de prévenir le harcèlement scolaire. Le dispositif prévoit notamment la formation de la communauté éducative à la problématique, la mise en place d'un protocole de prise en charge des victimes et la formation d'élèves ambassadeurs. Du CP à la 3^eme, 10h de cours chaque année sont dispensées aux élèves sur la prévention du harcèlement et le développement des compétences psychosociales (voir article p16).

Cyberharcèlement

Le ministère de l'Éducation Nationale définit le cyberharcèlement comme « un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée, à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule ». Selon une étude réalisée par l'association e-Enfance, 20 % des enfants de 6 à 18 ans en sont victimes via les réseaux sociaux, les forums, les jeux en ligne, etc. L'article 222-33-2 du Code pénal, précise que le cyberharcèlement est une circonstance aggravante du harcèlement moral, « lorsque les faits ont été commis par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique ».

Développer les compétences psychosociales

Un outil pour la paix

Il peut paraître difficile de définir le bien-être. Toutefois, l'Organisation Mondiale de la Santé a établi une liste de compétences psychosociales, un ensemble de connaissances et d'aptitudes qui, si elles sont acquises, doivent permettre à chacun d'évoluer en confiance dans le rapport à soi et le rapport aux autres, participant ainsi au bien-être des individus et des sociétés.

Les compétences psychosociales (CPS) cherchent à former une personne consciente d'elle-même (pleine conscience – "mindfulness"), capable de gérer ses émotions, son stress, de prendre des décisions, d'établir des relations sociales positives... Bref, une personne bien dans sa peau, apaisée avec elle-même, les autres, son environnement. Placées par les pouvoirs publics au cœur du programme pHARe de lutte contre le harcèlement scolaire (voir p 15), et également au cœur de la prévention contre la consommation de drogue et d'alcool par les adolescents, les CPS relèvent d'une problématique de santé, telle qu'elle est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), c'est à dire comme « un état de complet bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Un ensemble de dispositions

Ces compétences sont aujourd'hui définies par l'OMS comme « un ensemble cohérent et interrelié de capacités psychologiques (cognitives, émotionnelles et sociales), impliquant des connaissances, des processus intrapsychiques et des comportements spécifiques, qui permettent de renforcer le pouvoir d'agir, de maintenir un état de bien-être psychique, de favoriser un fonctionnement individuel op-

timal et de développer des interactions constructives. » (SPF 2021)
Peur, agressivité, manque d'estime de soi, sentiment d'échec, de stagnation, manque de discernement, dépression, etc, sont des signes du développement insuffisant des CPS. Si nous prenons un temps de réflexion individuel, nul doute que nous trouverons toutes et tous des exemples dans notre vie personnelle, sociale, professionnelle où ces compétences font défaut provoquant parfois des catastrophes. A la lumière de ces exemples, nous pouvons préciser les compétences manquantes ou insuffisamment présentes et ainsi mesurer à quel point toutes ces dispositions sont favorables au développement de la paix.

Éduquer au bien-être

Les compétences psychosociales se développent par des apprentissages formels ou informels. La famille, d'abord, a une importance primordiale pour encourager l'acquisition de ces dispositions indispensables au bien-être des individus. L'école ensuite, tient un rôle essentiel. L'Éducation Nationale, à travers des enseignements dis-

ciplinaires et des parcours transversaux (santé, citoyenneté, avenir, éducation artistique et culturelle) promeut le développement des CPS tout au long de la scolarité. Les équipes éducatives ont besoin

de soutien pour permettre leur bon développement et enrichir la relation avec les familles. Mais le développement des CPS ne saurait s'arrêter à la fin du parcours scolaire, elles doivent être travaillées tout au long de la vie.

Compétences psychosociales et spiritualité

Si les compétences psychosociales n'ont pas de connotation religieuse, elles ne sont pas sans lien avec la vie spirituelle. S'intégrant dans un mouvement d'éducation tout long de la

vie, elles participent du développement spirituel de la personne lui permettant progressivement de se dégager de ses déterminismes biologiques, familiaux, culturels, etc, à travers une relation ajustée avec elle-même, autrui et avec l'environnement dans lequel elle se trouve.

Nous savons que ces dispositions sont aussi nécessaires pour aller à

“
Si les compétences psychosociales, n'ont pas de connotation religieuse, elles ne sont pas sans lien avec la vie spirituelle

Catégories	CPS générales
Compétences cognitives	Avoir conscience de soi
	Capacité de maîtrise de soi
	Prendre des décisions constructives
	Pleine conscience
Compétences émotionnelles	Avoir conscience de ses émotions
	Réguler ses émotions
	Gérer son stress
Compétences sociales	Communiquer efficacement
	Développer des relations constructives
	Résoudre des difficultés

Dieu. Autrement dit, être en paix avec elle-même, avec autrui, avec le monde, avec Dieu (Incarnation et Rédemption).

Pour conclure, les compétences psychosociales ne sont pas en soi une nouveauté éducative. Ce qui est nouveau, c'est l'organisation raisonnée des compétences dont chacun doit être outillé pour une vie équilibrée et de qualité. Cette organisation permet d'établir des apprentissages progressifs et ordonnés.

La promotion des CPS peut constituer pour Pax Christi un engagement durable, partagé avec d'autres partenaires, au service de la déconstruction de la haine et donc de la paix. ■

Hervé Dory

responsable de la commission dialogue et éducation
à la paix de Pax Christi France

la rencontre du Christ et, par lui, à la rencontre de Dieu. Pour nous chrétiens, nous pourrions parler de

la possibilité pour une personne d'être réconciliée avec elle-même, avec autrui, avec le monde, avec



Transmission et témoignage

Se connaître pour éteindre la haine

Le dernier représentant de la communauté juive d'Ingwiller, dans le Bas-Rhin, œuvre inlassablement à faire connaître l'histoire de sa communauté auprès de visiteurs, de fidèles d'autres religions et du jeune public. Il livre son témoignage sur l'importance de l'interconnaissance et de la transmission.

De puis près de deux décennies, Michel Lévy veille en solitaire sur la synagogue et le cimetière juif de sa petite com-

mune : « Cela fait 17 ans que je m'occupe de la synagogue d'Ingwiller, la plus grosse synagogue rurale d'Alsace, et du cimetière juif

de la commune. Chaque année, des élèves de la région et des personnes du monde entier viennent visiter les lieux. Il suffit de regarder

le livre d'or de la synagogue pour lire des témoignages de toute l'Europe, de Chine, du Japon, des États-Unis, d'Alaska et même d'Honolulu. Je fais visiter la synagogue et le cimetière, je raconte l'histoire des Juifs qui ont vécu ici. Et notamment celle de mes grands-parents, Mina et Salomon, qui se trouvent dans le carré des morts pour la France. Ils ne sont pas morts à Auschwitz. Contrairement à beaucoup de Juifs d'Ingwiller, eux ont été tués en France. Ils étaient réfugiés à Saint-Amand dans le Cher quand, une nuit, des gens de la milice de Pétain ont organisé une rafle. Mes grands-parents ont été jetés vivants dans des puits.

Comme eux, un grand nombre de Juifs sont partis avant la guerre quand la situation commençait à se tendre, d'autres ont quitté Ingwiller plus tard, parfois très récemment. Beaucoup se sont installés à Strasbourg, d'autres sont allés vivre bien plus loin au Brésil, aux États-Unis, en Angleterre, en Israël...

Désormais, je suis le dernier Juif d'Ingwiller et j'essaie de transmettre ce que je sais. J'espère que, de retour chez eux et dans leur milieu scolaire, les jeunes qui viennent ici parleront de ce qu'ils ont découvert.

Mieux se connaître

Il y a huit ans, j'ai créé un groupe interreligieux dans la commune. Après les attentats de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher, je me suis



dit qu'il fallait faire quelque chose. Je suis allé trouver mon ami et voisin, le pasteur Matthias Hütchen, pour lui soumettre une idée. J'ai proposé de créer un groupe qui rassemble le pasteur, le prêtre de la paroisse, l'imam et moi-même. Tout le monde était partant.

Depuis nous nous réunissons une fois par mois dans un des lieux de culte. Chaque réunion du groupe interreligieux est ouverte au public et nous y échangeons sur les manières de faire et les habitudes de chacun.

Récemment, nous avons par exemple parlé de la mort et de la manière dont elle est appréhendée par chacune des religions. En groupe, nous avons pris la décision de planter un arbre biblique devant chacun des lieux de culte. Un figuier à la synagogue, un amandier

chez les protestants, un prunier pour la paroisse catholique, et un olivier devant la salle musulmane. Il y a d'ailleurs un circuit de visite : les professeurs de religion impliqués dans le groupe interreligieux emmènent leurs élèves d'arbre en arbre pour suivre leur évolution, voir s'il y a des feuilles, s'il y a des fleurs. Au pied de chaque arbre se trouve une plaque avec l'étoile de David, la croix huguenote, la croix catholique et le croissant musulman.

En 2019, quand des tombes du cimetière juif de Quatzenheim (67) ont été profanées, j'ai reçu des messages de soutien du curé, du pasteur et de l'imam. Ça m'a beaucoup touché, cela veut dire qu'ici ça marche magnifiquement bien. » ■

A.D.

S'ABONNER



Par chèque à l'ordre de PAX CHRISTI FRANCE
Par carte bancaire sur la boutique de paxchristi.fr

4N°/An
valeur 32€
25€

abonnement annuel

25€

abonnement pour l'étranger

35€



Comprendre le fonctionnement des réseaux sociaux

Propagande et propagation

Comprendre les mécanismes de production et de diffusion des discours de haine ne peut se faire sans s'intéresser aux réseaux sociaux, devenus le canal privilégié d'expression des propos haineux. En quoi et pourquoi les réseaux sociaux favorisent-ils les discours de haine ? Comment fonctionnent les politiques de modération de contenus et quelles en sont les limites ? La chercheuse Leïla Mörch livre ici des éléments de réponse.

Dominique Boullier, chercheur et professeur à SciencesPo, s'est spécialisé dans l'étude des propagations. Il vient d'ailleurs de publier récemment une histoire de la propagation¹, étudiant le phénomène dans des domaines aussi diversifiés que l'information, la santé (virus), la finance, la politique... Il montre dans quelle mesure les mécanismes de propagation jouent un rôle essentiel dans la circulation des discours en ligne, notamment des discours de

haine, et comment ces mêmes mécanismes peuvent être étudiés au temps du numérique grâce à la traçabilité très fine des réseaux sociaux.

Il explique que pour se diffuser sans s'éteindre, l'élément qui se propage doit être capable de muter. La mutation devient alors l'élément déclencheur de la propagation massive. Dans le cas des discours de haine, c'est exactement ce principe qui est à l'œuvre. Le ou les messages

initiaux sont repris, republiés, commentés, transformés, réappropriés, et c'est cette réactualisation massive qui donne sa force au mouvement de haine en ligne.

La puissance du discours

Un terrible exemple de cette analyse est l'assassinat de Samuel Paty. Tout est parti d'un mensonge oral, source directe d'un crime, après un mécanisme de réappropriation par différents individus (les parents de la fille, la communauté, le terroriste...). La

¹ Dominique Boullier, *Propagations. Un nouveau paradigme pour les sciences sociales* (Armand Colin, 2023)

propagation a ici eu une issue dramatique, et montre comment celle-ci est capable de changer de support, passant du " en ligne " au " hors ligne " sans difficulté.

Cet exemple illustre également la mécanique infernale entre le discours et le passage à l'acte. Car si celui-ci ne se fait jamais de manière linéaire, il n'en est pas moins accablante de sa puissance. Si les mécanismes de diffusion de la haine ne sont pas apparus avec l'ère de l'internet, la différence majeure apportée par les mécanismes de diffusion apparus avec le numérique est de transformer la matérialisation de cette haine. Le monde numérique, et a fortiori celui des réseaux sociaux, produit l'effet d'un miroir déformant. Il n'y a pas d'émergence d'un monde plus haineux, mais une mise en avant plus forte, régulière et amplifiée des porteurs de haine.

Un flux ininterrompu de contenus

Quelques chiffres permettent de nous rendre compte de la quantité de contenus circulants en ligne chaque jour:

- **Twitter : 500 millions de posts par jour**
- **YouTube : 300 heures de vidéos par minute**
- **Facebook Messenger : plus de 100 milliards de messages par jour**
- **TikTok : 30 millions d'utilisateurs actifs par jour**

Tous ces échanges sont loin d'être des messages de haine. Ceux-ci représentent même une toute petite proportion du total. Mais le flux continu et toujours grandissant permet une dispersion rapide de ces contenus haineux. À cela s'ajoutent les outils numériques modernes comme la création de " bots " (abréviation de robots) permettant le partage à des milliers de personnes d'une information ciblée (par exemple lors de la campagne de Trump aux Etats-Unis, de nombreux



Leïla Mörch

Directrice générale de la Fédération Francophone du Futur

Experte en modération des contenus en ligne, circulation de l'information, Web3, Internet gouvernance, elle a travaillé comme chercheuse au sein du Content Policy and Society Lab de l'Université de Stanford.

" bots " envoyaient des milliers de messages personnalisés aux électeurs). Il y a alors une surdose de contenus qui " noie " l'information de qualité.

Le modèle économique en cause

Au-delà de l'immense quantité de contenus, un autre facteur responsable de la surdiffusion de la haine en ligne est le business model des réseaux sociaux.

Les réseaux sociaux fonctionnent sur le modèle de l'économie de l'attention et de l'engagement. Cette économie existe depuis aussi longtemps que la publicité existe et a été largement exploitée par les journaux et la télévision. Elle est la raison de l'immense croissance des réseaux sociaux : ceux-ci sont des plateformes de vente d'espaces publicitaires. Elles vendent aux marques l'assurance qu'un utilisateur passera un temps minimal à regarder une annonce, voire à cliquer. Pour permettre cela, les plateformes récoltent des données en masse (localisation, réactions, emojis utilisés pour collecter l'émotion, régularité de connexion etc). Plus elles récoltent de données, plus fiable est l'analyse, plus cher est vendu l'espace publicitaire. C'est pourquoi les plateformes font tout pour maintenir notre atten-

tion sur leur application le plus longtemps possible. Les algorithmes sont programmés pour maximiser notre attention. Mais ce qui engage le plus un humain de nos jours est le sensationnel, le grotesque, l'outrageux. Les algorithmes ne sont nullement programmés pour favoriser la haine en ligne, mais celle-ci fait partie des choses créant le plus d'engagement. Les mécanismes de haine trouvent donc un terrain fertile sur les réseaux sociaux, même si cela évolue suivant les plateformes et le design de leurs algorithmes.

« Quand vous connectez 2 milliards de personnes vous voyez à la fois la beauté et la laideur de l'humanité » - Mark Zuckerberg, fondateur de Facebook.

“
Les mécanismes de haine trouvent un terrain fertile sur les réseaux sociaux

Comment lutter ?

Pour commencer, il est difficile voire impossible de lutter contre le " bad speech " avec du " good speech ". Comme le disait Churchill, « Lies can travel halfway around the world when truth only got its boots on ». ²

Le meilleur moyen à court terme est la modération des contenus. Celle-ci permet d'effacer des plateformes les contenus les plus problématiques, par des moyens humains (modérateurs) ou technologiques (intelligence artifi-

cielle). Sauf que cette modération a un aspect " cosmétique ". Retirer la haine en ligne ne retire pas la haine de son auteur.

Elle favorise également l'émergence de canaux de discussion alternatifs, comme la messagerie *Telegram*, plus difficiles à modérer.

Enfin, la modération de contenus à grande échelle peut avoir un effet contre-productif. Aux Etats-Unis, le retrait des contenus de personnalités politiques d'extrême droite a invisibilisé aux yeux des Américains le racisme

“

Cette haine est le reflet d'une crise profonde de nos sociétés

et la haine dont l'extrême droite pouvait parfois faire preuve. Cela les a rendus " moins mauvais "

aux yeux des citoyens qui n'étaient pas confrontés à la réalité de leurs propos.

Il apparaît alors qu'un des moyens les plus efficaces de lutter contre la haine en ligne est de se concentrer sur ce qui l'impacte le plus fortement :

la crise démocratique et sociale de nos pays et le modèle économique des plateformes.

En effet, cette haine est le reflet d'une crise profonde de nos sociétés, d'une individualisation galopante, d'une perte du sens social. Sa circulation en ligne est dopée par des plateformes qui, par leur design, favorisent les contenus plus sensationnels, clivants, faisant appel aux émotions. Questionner ces deux problèmes à la racine aura, à moyen et long terme, un effet significatif sur la circulation de la haine, et en fin de compte, un effet plus grand que la course à une modération de contenus toujours plus complexe. ■

Leïla Mörch,

Directrice générale Fédération Francophone du Futur

Pour aller plus loin

Les jeunes face aux discours toxiques, les propositions d'Amnesty International

Les jeunes sont les plus gros consommateurs de réseaux sociaux. D'après une étude Mediamétrie, les 15-24 ans passent en moyenne 2h19 par jour sur les réseaux. Pour les accompagner face aux discours toxiques qui y circulent, Amnesty International a lancé un projet de sensibilisation et de formation en 2018. Les précisions sur ce dispositif de Maud Bernard d'Heilly, responsable du service Éducation aux Droits Humains d'Amnesty International France.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Qui mieux que les jeunes pourraient nous rappeler l'importance du regard et de l'opinion des autres dans la construction de l'estime de soi et de l'identité en général ?

On constate que la téléphonie mobile et internet – qui offrent désormais des forfaits illimités – ont généré une augmentation et une diversification des espaces de surexposition au regard des autres, réduisant ainsi à peau de chagrin les espaces régénérateurs où les adolescents pouvaient se retrouver en tête-à-tête avec eux-mêmes ou sous le regard bienveillant de leur cercle intime. En étant constamment « connectée », la jeune génération s'expose davantage aux humeurs et aux opinions de ses semblables, qui, en quelques clics, peuvent passer de la bienveillance à la malveillance, voire à la maltraitance. Propos insultants, dégradants, diffamants et menaçants sont autant de discours dits « toxiques », qui portent atteinte à la dignité des jeunes sur les réseaux.

Formuler des solutions:

En 2018, l'organisation Amnesty International a lancé un projet d'éducation aux droits humains pour sensibiliser les jeunes et les former à faire face à ces discours toxiques qui sont source de mal-être et de souffrance sur internet. On entend par « discours toxique » tout type de communication visant à alimenter l'hostilité contre des individus ou groupes d'individus et comprenant des aspects stigmatisants (discriminatoires, racistes, xénophobes, sexistes, etc.). En travaillant sur la prise de conscience des représentations de chacun, des stéréotypes construits et des préjugés, et en abordant le cadre juridique qui met un frein à la discrimination et aux abus de la liberté d'expression, Amnesty International accompagne les jeunes dans la formulation de leurs propres solutions pour se prémunir et combattre les discours toxiques. À travers des ateliers et en s'appuyant sur des outils pédagogiques, les jeunes apprennent à prendre conscience de l'escalade de la violence verbale et de la spirale du cyberharcèlement. Ils analysent aussi le risque de passage à l'acte associé à des propos stigmatisants et apprennent les manières de les dénoncer et de construire des discours alternatifs. Ils sont également formés au droit des victimes et invités à formuler des valeurs communes pour construire la société de demain.



Éduquer à la démocratie

La confiance, un antidote à la haine

Intimement liée à la crise démocratique, la propagation des discours de haine implique d'inventer de nouveaux modèles pour répondre aux peurs par la libération de la parole et l'écoute. C'est un des enseignements qu'a tirés Jo Spiegel après vingt années passées à la mairie de Kingersheim (67), durant lesquelles il a théorisé et appliqué la " démocratie de construction ", un processus de décision au cœur duquel les citoyens occupent une place centrale.

Vous avez conceptualisé et mis en pratique " la démocratie de construction " alors que vous étiez maire de Kingersheim. Comment cette manière de faire société permet-elle de répondre aux discours de haine ?

D'abord, il est clair qu'on ne peut plus rester passif face aux discours de haine, il faut aller à la source. J'ai toujours pensé que la haine surgit du silence, de la peur et de l'amalgame. Quand j'étais maire

de Kingersheim, j'ai reçu une demande d'autorisation pour créer un lieu de culte musulman. Il n'y avait aucune raison de refuser la demande de cette association musulmane. Nous avons donc ouvert une séquence démocratique pour mettre la question en débat, libérer la parole. C'est important de faire le choix de la parole et du discernement face à l'amalgame. La démocratie est à la fois une finalité et un moyen pour faire surgir le meilleur de ce qu'on

a en nous, pour construire du commun. Je ne dis pas que c'est simple, il y a toujours des freins, mais nous avons organisé un débat avec 200 personnes qui ont été amenées à échanger, à faire valoir leur point de vue, à écouter. Ces personnes à qui on a donné la parole, ce sont des personnes qu'on ne touche pas autrement et qui ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations. Au final, tout cela crée de la confiance qui est pour moi l'antidote de la haine.

Comment avez-vous abordé cette discussion sur un sujet qui peut être clivant ?

De toute ma carrière politique, je ne m'étais jamais autant préparé.

En réalité, je me suis préparé de la même manière qu'au départ d'une course de 800 mètres quand j'étais athlète ! J'ai fait appel à un " ingénieur du dialogue ", c'est-à-dire quelqu'un qui anime les débats, qui sait donner la parole. J'avais aussi fait venir des personnalités extérieures, notamment quelqu'un de l'Observatoire national de la laïcité. Finalement cela s'est très bien passé alors que cela avait très mal commencé ! La première personne à prendre la parole s'est levée et a dit " j'aime pas les Arabes ". Qu'est-ce que je devais faire alors ? Lui demander de sortir ? Je me suis posé la question. Finalement, je lui ai dit que nous étions rassemblés pour construire les choses ensemble, sans haine ni amalgame. La personne s'est rassise. J'ai fait une introduction forte. C'est le rôle du politique de trouver la parole qui va toucher les gens.

Quelle était cette parole ?

J'ai fixé le périmètre démocratique en assurant d'abord qu'aucun financement d'Etats extérieurs n'interviendrait pour la construction du lieu de culte, ensuite que la salle de prière serait ouverte à tous, et finalement qu'un conseil participatif serait mis en œuvre. Il était convenu qu'il contienne quatre collèges : un collège d'habitants, un collège d'experts (ici des représentants des différents cultes), un collège d'associations, et un dernier avec l'opposition qui s'est finalement retirée. Passée cette introduction, des doutes et des peurs ont pu s'exprimer, d'autres personnes ont pu y répondre. Les témoignages étaient remarquables, je suis ressorti sonné de cette réunion. La pluralité des personnalités est une des conditions d'un

dialogue constructif, c'est ainsi que des gens qui étaient dans la peur ont finalement abouti en six mois à un compromis remarquable.

“ Cela prend du temps de se décentrer, de construire du " nous " ”

Cette première réunion a été la première étape d'un processus, quel est-il ?

Le Conseil participatif, constitué des différents collèges, s'est mis au travail. Nous avons organisé des séances par ateliers et des séances plénières,

c'est un processus de décision par consentement progressif. Cela a finalement abouti à une décision du conseil municipal en faveur de la construction du lieu de culte. Une fois la décision prise, il n'y a eu aucun retour négatif. Mais pour en arriver là, il faut être dans l'offre démocratique réelle, avec le risque que cela comporte. Une réunion ne suffit pas, c'est un processus, une démarche interactive, lente et édifiante. Cela prend du temps de se décentrer, de construire du " nous ".

Vous êtes souvent sollicité par d'autres élus intéressés par la démocratie de construction, que leur dites-vous ?

Ça demande du courage d'aller parler aux gens et de leur donner la parole. Ce n'est pas évident dans une société " archipélisée ", mais c'est de la responsabilité des élus. Ils ont un rôle de plus en plus important et ne peuvent se contenter d'être de simples administrateurs. Parfois, les maires refusent de se lancer en disant « on n'est pas des spécialistes du débat ». Mais en réalité, c'est leur rapport au pouvoir qu'ils doivent accepter d'interroger, et surtout, de changer. C'est une question spirituelle au départ. Ensuite, il faut accepter de poser des limites et ne plus vouloir apparaître comme des magiciens. Il revient à l'élu d'imposer un cadre et de parler vrai ; là, la question de la limite est essentielle. Il y a

des limites environnementales et des limites budgétaires à ne pas dépasser. On ne peut pas faire croire que tout peut être couvert. L'élu doit aussi fixer le périmètre démocratique et en revenir à notre devise : liberté, égalité, fraternité. Si ce périmètre est respecté, alors la haine n'a pas sa place. On sème des graines petit à petit.

Quel regard portez-vous sur les expériences d'expression citoyenne proposées par l'exécutif ?

Qu'il s'agisse de la convention climat ou de la convention sur la fin de vie, je me dis « quel gâchis ». On fait croire aux gens qu'on les écoute, mais c'est simplement un petit épisode et ensuite ce sont le Président et le Parlement qui décident. Ça ne fait qu'alimenter la crise démocratique. ■

A.D.

Une séquence démocratique à Kingersheim

Chaque séquence démocratique est co-construite par une équipe hybride comprenant : un porteur politique, un porteur technique et des habitants volontaires. Cette équipe réfléchit à la manière de se mettre à l'écoute, de donner du sens, de susciter le débat. A l'issue d'une première réunion publique où les habitants peuvent exprimer leurs peurs, notamment ; le sujet est confié à une assemblée participative composée de quatre collèges : un collège d'habitants volontaires et tirés au sort, un collège d'élus majoritaires et minoritaires, un collège d'experts et un collège des organisations, c'est à dire les pouvoirs intermédiaires. C'est sur la base de ces propositions que le conseil municipal prend ensuite une décision.



Photo : Marie-Pierre Coustilière

Discours de haine dans la Bible

Dieu hait le péché mais pas le pécheur

Le discours de haine n'est pas absent de la Bible, Jésus en est en fin de compte la grande victime. Dans la Bible, la haine s'exprime dans la relation entre les hommes, mais elle s'illustre aussi dans la colère de Dieu face au péché.

La lecture de la Bible montre clairement que la haine entre les hommes est un fait de toujours. La Genèse nous signale la présence de la haine dans la première génération humaine (Gn 4,2-8). Le cas de Caïn montre bien le processus de la haine : née de la jalousie, elle tend à la suppression de l'autre et conduit à l'homicide. Même si la Bible montre que Dieu a fait les hommes pour qu'ils

“
*La haine
entre les
hommes est
un fait de
toujours*”

vivent dans l'amour fraternel. La haine est un mal, fruit du péché et le Livre de Sagesse nous dit que le Diable, jaloux du bonheur de l'Homme, est l'auteur de la haine qui conduit celui-ci à la mort. D'une certaine façon, on peut dire que le schéma "envie-haine-homicide" s'applique toujours dans le même sens : c'est l'impie qui hait le juste et se conduit comme son ennemi. C'est le cas de Caïn envers

Abel, d'Esau envers Jacob, des fils de Jacob envers Joseph, des Egyptiens envers Israël (Ps 105, 25), des rois impies envers les prophètes (1 R 22,8), etc. Celui que Dieu aime est haï, soit que sa mise à part suscite l'envie, soit qu'il constitue un reproche vivant aux pécheurs (Sg 2,10-20). De ce fait, Dieu lui-même est visé et devient objet de la haine à travers son élu (1 S 8,7; Ez 3, 7).

Dieu et la haine

La Bible parle de Dieu d'amour qui ne peut haïr aucun des êtres qu'il a créés (Sg 11, 2; Dt 1,27; 9,28). Mais, dans l'Ancien Testament, son

amour même est violence contre le péché. Dieu hait l'idolâtrie, celle des Cananéens (Dt 12,31; 16,22) ou celle d'Israël (Jr 44,4). Il hait l'hypocrisie culturelle (Am 5,21; Is 1,14), la rapine et le crime (Is 61,8) le faux serment (Za 8,17), la répudiation (Mt 2,16), et plus généralement les péchés exposés clairement dans le Livre de Proverbes (Pr 6, 17-19) : « *le regard hautain, la langue menteuse, les mains qui versent le sang innocent, le cœur occupé de projets coupables, les pieds qui s'empressent de courir au mal, le faux témoin qui ment comme il respire, et l'homme qui déclenche des querelles entre frères* ». De fait, le pécheur est un " haisseur " de Dieu (Ex 20,5; Dt 7,10; Ps 139,21; Rm 1, 30). En même temps, la Bible montre que Dieu repousse le violent (Ps 11, 5), l'idolâtre (Ps 31, 7), l'hypocrite (Si 27, 24) et en général tous les mal-faisants (Ps 5, 6ss). Il repousse Israël infidèle (Os 9, 15; Jr 12,8), comme il repousse les Cananéens à cause de leurs crimes (Sg 12,3).

La Loi ancienne

Dieu a donné la Loi pour organiser la vie de son peuple. Cette Loi commande d'aimer son prochain (Lv 19, 17). Il ne faut pas oublier que cette loi ordonne de mettre à mort le meurtrier qui a tué par haine (Dt 19, 11) et cherche en même temps à assouplir la pratique de vengeance du sang en instituant des villes de refuge (Dt 19, 1-10). Elle ordonne à Israël de haïr et de combattre les ennemis de Dieu et de ne pas imiter leur conduite (Dt 7, 1-6). Israël doit se garder du péché et haïr le parti des pécheurs (Ps 26,4s; 101,3ss). De même, Israël n'a pas le droit d'« *aimer ceux qui haïssent Yahvé* » (2Ch 19,2), car cela serait pactiser avec les impies et devenir infidèle (Ps 50, 18-21). À l'amour jaloux de Dieu, Israël doit répondre par un amour sans partage (Ps 119,113; 97,10), il doit aimer ce que Dieu aime, haïr ce que Dieu hait (Am 5,15; Pr 8,13, Ps 45, 8).

Cette attitude peut conduire à voir dans tout ennemi personnel ou national, un ennemi de Dieu. « *Tu aimeras ton prochain et tu haïras*

ton ennemi » (Mt 5,43) est une attitude que Jésus remarque dans les groupes fermés de son temps. Jésus la dénonce car elle est une perversion de la Loi ancienne, elle est le produit d'un exclusivisme étroit.

Jésus et la haine

Le prophète nous rappelle que Dieu hait le péché, mais il ne hait pas le pécheur : il « ne veut pas sa mort mais il veut qu'il se convertisse et qu'il vive » (Ez 18,23). Dieu, à travers l'élection et le châtement, poursuit un unique dessein d'amour sur tous les hommes. Cette attitude de Dieu se révèle pleinement en Jésus ; aussi le Nouveau Testament ne parle-t-il jamais de haine en Dieu. Jésus manifeste l'amour de tout homme, malgré la haine qu'il subit des chefs d'Israël, dont il critique la volonté de garder jalousement pour eux-mêmes l'élection divine (cf Jn 11,50). Le monde mauvais tout entier hait Jésus (Jn 15,18), parce que les œuvres de ce monde sont mauvaises (Jn 3,20). À travers la haine envers Jésus, son Père est aussi visé (Jn 15,23s). Jésus meurt donc, victime de la haine ; par sa mort il détruit la haine (Ep 2,14.16), car sa mort

est un acte d'amour qui réintroduit l'amour dans le monde et l'y fixe définitivement. Cet amour de Jésus et de son Père pour les hommes est bien exposé dans le récit sur le Père miséricordieux (Lc 15,11-32) et sur le Samaritain qui secourt l'homme blessé par les brigands (Lc 10, 30-37).

Les disciples de Jésus sont, eux-aussi, exposés à la haine. Ils expérimenteront qu'il y a une incompatibilité radicale entre Dieu et le monde (1 Jn 2,15; Jc 4,4), Dieu et la chair (Rm 8,7), Dieu et l'argent (Mt 6,24). Ils sont invités à combattre en eux toute complicité avec le mal : ils doivent renoncer à tout jusqu'à leur vie elle-même (Lc 14,26; Jn 12,25). Mais vis-à-vis des autres hommes, ils ne doivent avoir aucune haine dans le cœur : « *Qui hait son frère est dans les ténèbres* » (1 Jn 2,9-11). L'amour est la seule règle, même à l'égard des ennemis (Lc 6,27) : aimer tous les hommes, s'oublier soi-même, car seul l'amour fait vivre et rend semblable à Dieu (1 Jn 3,11-24) ■

Vlatko MARIC

Aumônier de Pax Christi France

Caën et Abel_ Le Titien



Le choc de la Shoah, source de conversion

L'engagement de l'Église

Du choc de la Shoah à la fraternité prônée par le Pape François, en passant par Vatican II, l'histoire récente de l'Église est marquée par un travail de déconstruction des discours de haine, en particulier antisémites, qui ont pu la traverser. L'analyse du père Jean-François Bour, o.p., directeur du Service national pour les relations avec les Musulmans au sein de la Conférence des évêques de France.

En général, on ne considère pas que le catholicisme fut globalement exemplaire en matière de tolérance et d'estime pour ceux qui n'adhéraient pas à sa ligne.

Le catholicisme partage certes cette réputation avec d'autres religions. En tout cas, son histoire est associée souvent aux croisades, dont il est difficile d'affirmer qu'elles étaient dénuées de haine pour les " infidèles ", ou encore à l'Inquisition, utilisée aussi comme outil de contrôle social par les monarques. Quant à l'opinion de l'Église romaine concernant les non-chrétiens et les autres confessions chrétiennes, elle a également nourri le dédain, le dégoût, l'agressivité. Je laisse aux vrais historiens le soin de préciser si le catholicisme romain a toujours et partout soufflé sur les braises de la haine. Car de nombreuses nuances doivent sans doute être apportées, selon les époques et les lieux.

Une véritable conversion systémique

Pour parler avec justesse de la déconstruction du discours de haine ou de mépris dans l'Église catho-

lique, il faut parler d'une de ses plus importantes conversions, du très important changement de paradigme qu'elle a opéré au milieu du XX^e siècle. Ce changement a été motivé par une réflexion intellectuelle, mais surtout par le choc de la Shoah. Il en a résulté une vé-

“ Une véritable conversion systémique, fruit de la déconstruction du discours tenu par le monde chrétien et catholique au sujet des Juifs

ritable conversion systémique, fruit de la déconstruction du discours tenu par le monde chrétien et catholique au sujet des Juifs.

Dans l'histoire de l'Église catholique, on ne peut passer sous silence l'enseignement du mépris et de la haine qui a eu cours pendant des siècles envers les Juifs. Cette culture capable de justifier la marginalisation et la persécution, jusqu'à favoriser l'attitude misérable et anti-évangélique nommée antisémitisme, les Catholiques, et plus largement les Chrétiens, l'ont entretenue, fondée, développée et nourrie.

Mais une maturation intellectuelle se préparait en Europe, depuis la Renaissance. Elle s'amplifie au XIX^e siècle et conduit au changement de regard de l'Église sur les autres religions, en commençant par le ju-

daïsme dont " l'altérité-repoussoir " devient une " altérité constitutive ". Le choc de la Shoah, ce génocide perpétré contre les Juifs sous couvert d'idéologie nazie, a soulevé la douloureuse question de son enracinement dans la culture occidentale chrétienne qui a entretenu le sentiment anti-Juif et le mépris. On ne peut certes généraliser – des Juifs furent protégés par des chrétiens, voire des papes –, mais les Églises ont clairement façonné les esprits par leur théologie et leur prédication. Elles ont sans aucun doute contribué à rendre " acceptable " l'anéantissement des Juifs.

L'enseignement de l'estime

On doit à des personnalités remarquables comme l'historien français Jules Isaac, l'interpellation décisive à l'Église romaine sur " l'enseignement du mépris " qui était basé sur l'idée que les chrétiens ont " remplacé " les Juifs dans le plan divin. Accusés de déicide dès le II^e siècle par l'évêque Méliton de Sardes, les Juifs ne devaient-ils pas être punis ? Pour Thérèse Hebbelinck, « *leur subsistance dans un état d'infériorité avait pour but d'attester de la vérité et de la supériorité du christianisme* ». Le magistère de l'Église n'entérina pourtant jamais l'idée d'une substitution. Mais cette vision s'est enracinée dans les esprits. Le Juif, ennemi du Fils de Dieu, en devenait donc méprisable.

Le Pape Jean XXIII, qui a convoqué le concile en 1962, se montra sensible aux idées de Jules Isaac

Photo : Sélection_entrée_camp_Auschwitz-Birkenau, 1944 (Auschwitz Album)



et des penseurs juifs et chrétiens qui le soutenaient : mettre fin à l'enseignement du mépris. Déconstruire ce discours et faire advenir l'enseignement de l'estime était la seule voie possible mais était plus encore l'essence d'un nouveau paradigme pour le catholicisme et son approche de l'altérité ; bref pour renouveler totalement sa façon de dialoguer avec un monde pluriel.

Le Concile promulgue donc l'importante déclaration *Nostra Aetate* qui conduisit l'Église à porter un nouveau regard sur les religions. Et cela ne va pas de soi, lorsque l'on croit que le Christ est tout, l'accomplissement de tout et la Vérité tout entière ! C'est un travail théologique immense. L'Église propose donc une progression et appelle Juifs et Chrétiens à la reconnaissance et l'estime mutuelles, par le renouvellement des études

bibliques ou théologiques, et par un dialogue fraternel.

Concrètement, de nombreux comités judéo-catholiques, des colloques et des groupes d'amitié s'y sont employés. Les programmes de formations universitaires et de catéchèse dans les institutions catholiques ont été intégralement revus.

En 2000, le Pape Jean-Paul II dépose une prière et une demande de pardon au Mur des Lamentations à Jérusalem. En 2015, le Grand Rabbin de France, Haïm Korsia a même souhaité célébrer, avec les Catholiques, le cinquantième anniversaire de *Nostra Aetate*. Affirmer les bases de cette

relation nouvelle est capital. Et c'est l'une des forces de nos institutions que de pouvoir creuser des sillons et les entretenir en vue de nouvelles germinations.

“
*Mettre fin à
l'enseigne-
ment du mé-
pris*”

Des espaces de rencontre

Ainsi l'institution catholique a mis en place des outils de dialogue interreligieux et œcuméniques. Du sommet à la base, elle a promu une formation pour aider à connaître les autres comme ils se comprennent. Avec chaque tradition, les enjeux de cette connaissance sont singuliers : les Musulmans, monothéistes, sont vus " avec estime " par le Concile Vatican II qui constate leur référence à la foi d'Abraham, leur vénération de Jésus comme prophète et leur attachement aux vertus morales et à la justice. Les catholiques ont donc été invités à se faire frères des musulmans, de diverses façons : dans des relations de voisinage fraternelles, dans des coopérations concrètes pour la justice sociale et la paix, dans des cercles de réflexion et de partage sur leurs aspirations spirituelles et religieuses, dans des relations institutionnelles et académiques, pour ceux qui en maîtrisent les outils. En France, depuis 50 ans, existe dans l'Église ca-

tholique un service spécialisé pour les relations avec les Musulmans. Il observe l'actualité musulmane, développe une connaissance de cette religion, conseille les institutions catholiques, promeut la formation et les outils du dialogue interreligieux, encourage à connaître les musulmans et soutient les initiatives de rencontre.

La fraternité comme boussole

Portée par les initiatives du Pape François, la fraternité est devenue la feuille de route d'une relation où,

sans taire les identités des uns et des autres, ni les désaccords parfois profonds, on cherche à construire cette estime sincère et mutuelle qui permet de construire un avenir commun. Bien sûr, la peur de l'autre assombrit encore l'horizon. Et les Catholiques qui ne sont pas meilleurs que d'autres, doivent humblement et joyeusement poursuivre la conversion opérée au XX^e siècle. Ce processus se construit désormais, de plus en plus, avec les autres traditions comme on le voit lors de rencontres locales ou internationales. Suivant en cela le Pape François,

rappelons que notre engagement déterminé dans la construction de la fraternité consiste à aller bien au-delà des bons sentiments : il s'agit de mettre en œuvre une véritable coopération à tous niveaux, une interdépendance humaine basée sur la reconnaissance et le dialogue, un art de gérer, avec sagesse et lucidité politique, les ressources de la planète et le milieu dont tout humain a besoin pour mener une vie digne. ■

Père Jean-François Bour

Directeur du Service national pour les relations avec les Musulmans pour l'Église de France

Marcher ensemble, une pédagogie de la paix

En région, Pax Christi marche contre la haine

Créée en 2015 dans le diocèse de Vannes, la Marche Sans Frontières réunit chaque année, au mois d'octobre, des fidèles de toutes les religions. Une initiative prise par Pax Christi Morbihan pour cultiver le dialogue interreligieux après la série d'attentats de 2015.



Au sein de l'équipe Pax Christi du Morbihan, nous cherchions une action pour aller vers les autres religions et témoigner de notre fraternité et de notre amitié suite aux dramatiques attentats qui ont frappé la France en 2015. Notre but était de démontrer de manière visible que les religions construisent plus de ponts et d'envie de vivre ensemble que de peur menant à la haine. Voir marcher côte à côte des per-

sonnes croyantes et non croyantes, musulmanes, chrétiennes, juives, bouddhistes, etc. est un moment fort à chaque édition. Cette manifestation est toujours un témoignage visible de la tolérance et de la diversité que la presse locale relaie avec intérêt. Cela fait jaser les racistes et extrémistes en tout genre, et cela fait rire jaune les laïcs intégristes pour qui la laïcité, au lieu d'être le cadre d'expression de la diversité, devrait être un espace d'interdit par peur du fait

qu'hommes et femmes perdent leur liberté sous l'emprise de leur religion. Et si c'était l'inverse ? Si notre religion nous rendait justement libres et déculpait notre amour de l'autre ?

Contre la tentation du repli

Le nom de la Marche Sans Frontières a été trouvé par un ami musulman en 2015 pour notre première marche. La liberté est sans frontières. Elle fait tomber les murs, les peurs, les préjugés, la bêtise humaine, elle combat

notre instinct primaire de repli. On est tout simplement dans l'humain et dans la relation vraie, sans artifices. Chaque année, début octobre nous nous retrouvons non pas pour les vendanges (quoique !), mais pour relier dans Vannes, plusieurs lieux de culte, églises, temples ou mosquées et échanger tout en marchant ensemble les uns à côté des autres ; et partager à l'arrivée un goûter breton, turc ou nord-africain. Il faut voir la curiosité d'amis musulmans ébahis qui n'en reviennent pas lorsqu'ils entrent dans une vieille église bretonne, ou la curiosité de personnes qui se déchaussent pour fouler la moquette épaisse de l'espace de prière musulman.

On croit que l'autre est fermé, ou replié sur lui, alors qu'il n'attend qu'une chose, c'est que l'on aille vers lui et que l'on s'intéresse à ce qu'il est. Il n'y a aucune volonté de conversion mais beaucoup de respect et d'acceptation de la différence.

Cultiver l'interconnaissance

Un groupe interreligieux s'est constitué suite à cette marche et se réunit tous les deux mois environ, pour partager sur ce qui nous rassemble, en étant admiratifs les uns et les autres de nos foies respectives. Nous sommes autant de Catholiques, de Protestants et de Musulmans, d'hommes et de femmes. Vannes est une ville de taille moyenne et il n'y a pas de lieu pour le culte juif, comme à Nantes ou Rennes. Nous parlons de l'Ancien Testament que l'on partage communément, de notre Évangile, du Coran, des différentes fêtes, du deuil, des rites respectifs, de l'Ésprit, de Dieu. C'est un bon petit groupe fidèle.

Nous nous réjouissons des bonnes nouvelles et nous nous soutenons lors des moments plus difficiles. Par exemple, lors du décès de Madeleine Renaud, une fidèle de Pax Christi que tout le monde aimait pour sa simplicité et son accueil, ses amis musulmans sont venus à ses obsèques

dans l'église de son village d'origine. Dernièrement, après le terrible tremblement de terre en Turquie et en Syrie, une collecte de solidarité a été organisée et le prêtre de la paroisse a reçu l'imam turc pour lui remettre la somme réunie. Nous avons également fait un voyage ensemble en Turquie à l'automne 2022, pour ceux qui ont pu se libérer, à Istanbul et à Éphèse guidés par nos amis turcs avec un très grand sens de l'accueil et beaucoup de générosité.

Nos religions nous unissent en vérité, avec une fraternité sincère, dans le respect de chacun, avec un dialogue ouvert et une confiance partagée. Ce type de groupe existe un peu partout et on ne peut que les encourager car ce sont des lieux de paix et de dialogue à cœur ouvert afin de mieux connaître la diversité de nos cultures et de nos religions, en simple humanité. ■

Gwénael Le Port,
Responsable Pax Christi
pour le diocèse de Vannes

Règlement par chèque à l'ordre de PAX CHRISTI FRANCE

Règlement par carte bancaire sur la boutique de paxchristi.fr

 PAX CHRISTI FRANCE

ADHÉRER



Participez à la vie du Mouvement et à ses orientations

Nom :			Titre :		
Prénom :			E-Mail :		
Adresse :					
Adresse :					
Code postal :			Commune :		
Numéro de téléphone :					
Je souhaite recevoir la newsletter :				☐	

adhésion annuelle ☐ individuelle : 22€ ☐ couple : 38€ ☐ petit budget : 12€



1^{er} ► 8

MARS
2024



SÉJOUR TOUT
COMPRIS
1800€
(transports et
hébergements)

**PÈLERINAGE
EN TERRE SAINTE
À LA RENCONTRE
DES ACTEURS DE PAIX**

**NAZARETH
LAC DE TIBÉRIADE
BETHLÉEM
HÉBRON
JÉRUSALEM**



PAX CHRISTI
FRANCE

Renseignements et inscriptions :
accueil@paxchristi.cef.fr
01 44 49 06 36



À Lourdes, retrouvez Pax Christi

*Au parvis
sainte Bernadette:
ateliers,
expositions,
méditations et
prières pour la paix*

Retrouvez les
sur nos pages
facebook :
paxchristifr
et Instagram :
paxchristifrance

Cette année, Pax Christi a le plaisir de sponsoriser , deux jeunes étudiants de 21 et 22 ans, Samuel et Romaric, dans leur chemin vers les JMJ ! Encadrés par la Mission de France, ils iront au cours de leur itinéraire à la rencontre d'acteurs de paix et de réconciliation. Ils feront étape à Lourdes pour retrouver l'équipe de Pax Christi au parvis sainte Bernadette.



Je n'ai plus peur

Il faut mener la guerre la plus dure contre soi-même.
Il faut arriver à se désarmer.

J'ai mené cette guerre pendant des années, elle a été terrible.
Mais je suis désarmé.

Je n'ai plus peur de rien, car l'amour chasse la peur.
Je suis désarmé de la volonté d'avoir raison, de me justifier en disqualifiant les autres.
Je ne suis plus sur mes gardes, jalousement crispé sur mes richesses.
J'accueille et je partage.
Je ne tiens pas particulièrement à mes idées, à mes projets.
Si l'on m'en présente de meilleurs, ou plutôt non, pas meilleurs, mais bons, j'accepte sans regrets.

J'ai renoncé au comparatif.
Ce qui est bon, vrai, réel, est toujours pour moi le meilleur.

C'est pourquoi je n'ai plus peur.
Quand on n'a plus rien, on n'a plus peur.

Si l'on se désarme, si l'on se dépossède, si l'on s'ouvre au Dieu-Homme qui fait toutes choses nouvelles,
alors, Lui, efface le mauvais passé et nous rend un temps neuf où tout est possible.

Patriarche Athénagoras I^{er} de Constantinople

Athénagoras (1886-1972) fut Patriarche de l'Église de Constantinople de 1948 à 1972. Grand homme de foi et de prière, il pria beaucoup pour l'Unité des Chrétiens. Il rencontra le Pape Paul VI plusieurs fois entre 1964 et 1968, ils s'accordèrent notamment sur la révocation des décrets d'excommunication mutuelle : en 1054, le cardinal Humbert et le patriarche Michel Cérulaire s'étaient mutuellement excommuniés entraînant la grande rupture entre l'Eglise d'orient et l'Eglise d'occident.

